

AVIS PUBLIC

d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« RÈGLEMENT 496-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 496-2013 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMINS »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 6^e jour du mois d'octobre 2015



Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière